

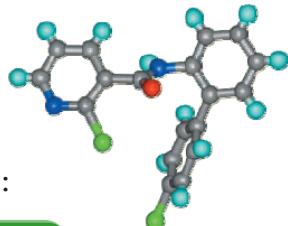
L'innovation fongicide céréales pour un gain net maximisé

● **Un nouveau mode d'action contre les maladies des feuilles et du pied des céréales**

Bell® est un fongicide original qui met en oeuvre une nouvelle matière active, le bosalid issue d'une nouvelle famille chimique, les carboxamides.

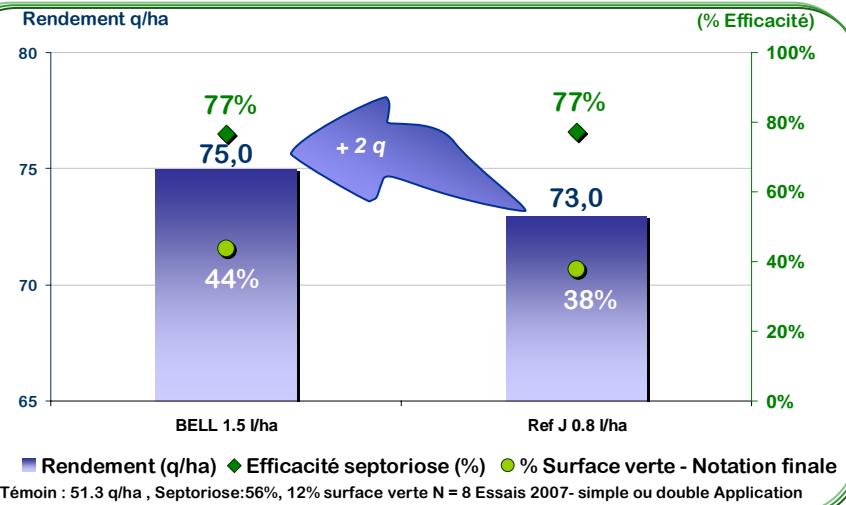
● **Un nouvel outil dans la gestion des risques de résistance**

→ **Septoriose :** Bell® offre une bonne maîtrise de *Septoria tritici* par l'association de :



- **bosalid** qui offre une très bonne activité préventive ainsi qu'une longue durée de protection .

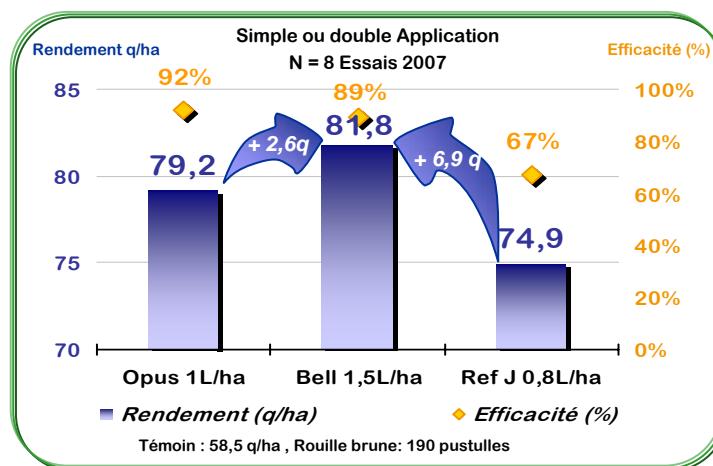
- **époxiconazole** qui assure une bonne activité préventive mais également un «plus» curativité reconnue.



→ **Rouille brune :**

Bell® bénéficie de l'efficacité de la référence en matière de triazole sur rouille brune: l'époxiconazole.

Bell® possède ainsi une bonne efficacité sur cette maladie.

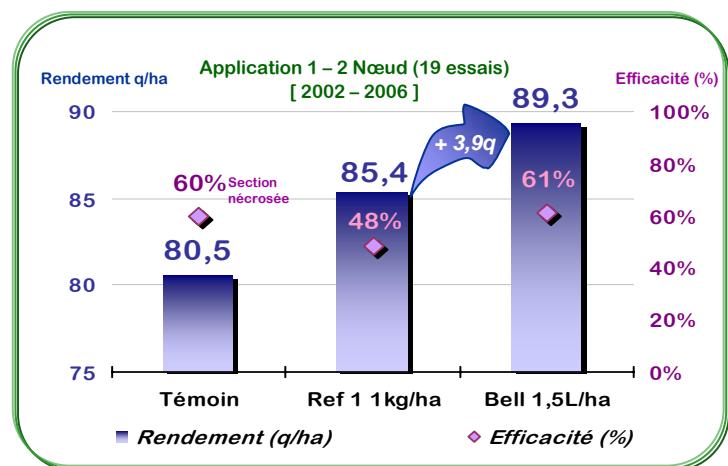


Bell® supérieur en gain de rendement à la référence Opus

→ **Piétin verre :**

Bell® une nouvelle solution pour lutter contre toutes les souches de piétin verre

En application 1 à 2 noeuds, Bell®, efficace sur tout type de souches, offre un excellent contrôle du piétin verre supérieur à la référence.



Pour contrôler efficacement le piétin verre, Bell® doit s'utiliser avant le stade 2 noeuds et avec une dose minimale de 1,2L/ha (résultats essais 2007).

→ Gains de rendement en fonction de la dose

Bell® le fongicide innovant qui maximise le revenu agriculteur

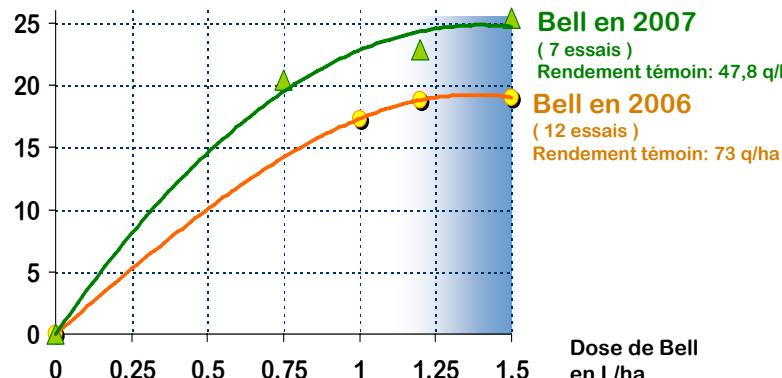
Depuis 2 ans, la meilleure valorisation en gain de rendement par rapport au témoin non traité est obtenue avec une pleine dose de Bell (1,5L/ha).

Avec le cours du blé, faites vos calculs !

Dans un programme à deux traitements, les doses comprises entre 1,25L/ha et 1,5L/ha permettent d'obtenir les meilleures rentabilités agriculteurs.

Gain de rendement (q/ha) / témoin non traité

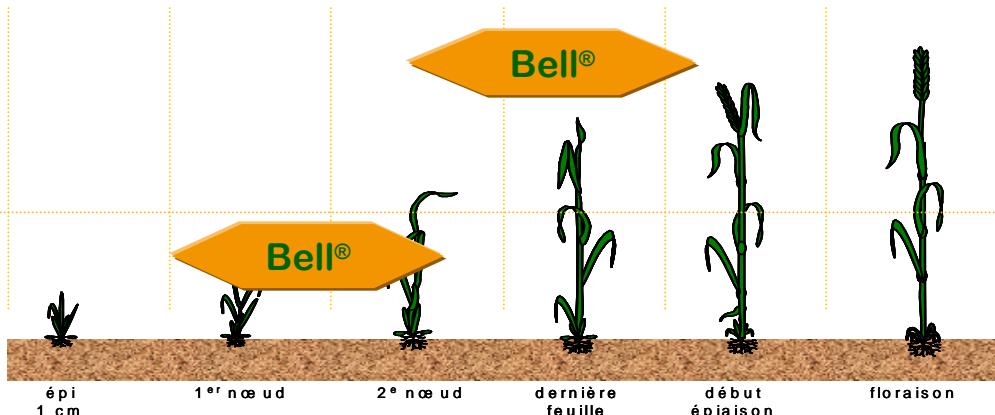
Essais « septoriose » BASF
Application en T1 d'un programme à 2 traitements



→ Comment s'utilise-t-il ?

Sur blé, Bell® s'utilise

- Au stade “dernière feuille étalée” pour lutter contre les maladies foliaires des étages supérieurs (Septoriose, Rouilles)
- Au stade 1 – 2 noeuds pour protéger les pieds (Piétin verse) et lutter contre les maladies foliaires précoces (Septoriose, Rouille jaune).



Sur orge: de la montaison au stade “sortie des barbes”.

Sur avoine, seigle et triticale: dès les 1ers symptômes, de la montaison à la fin gonflement.

La dose sera adaptée selon la pression maladie et le type de programme envisagé entre : 1,2 à 1,5 L/ha

→ Qu'est ce que Bell® ?

Bell® marque déposée BASF

- Autorisation de vente N° : 2060120
- Composition : 233 g/l boscalid + 67 g/l époxiconazole
- Formulation : suspension concentrée (SC)
- Conditionnement : bidon de 5 litres
- Usage et dose autorisée :
 - BLES : septoriose, rouille brune, rouille jaune, piétin verse
 - ORGES : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, piétin verse
 - AVOINE : rouille couronnée, oïdium, piétin verse
 - SEIGLE : rhynchosporiose, rouille brune
 - TRITICALE : septoriose, rouille brune, rouille jaune, oïdium, piétin verse
- Dose autorisée : 1,5 l/ha

Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

• Classement :

- Xn : Nocif
- R40 : Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes
- R41 : Risque de lésions oculaires graves
- R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R62 : Risque possible d'altération de la fertilité
- R63 : Risque possible pendant la grossesse et effets néfastes pour l'enfant
- Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 mètres (cf Arrêté J.O. du 21/09/2006)
- Délai d'emploi avant récolte : 56 jours
- Délai de rentrée : 24 heures après traitement
- Nombre maximum d'applications par an : 2 par saison

Protection utilisateur lors de la préparation: gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.